

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 16 avril 2019 portant cessation de fonctions d'une régisseuse d'avances au siège de la direction de l'administration pénitentiaire

NOR : JUSK1911267A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1387 du 10 décembre 2012 modifiant le décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés et le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2017-634 du 25 avril 2017 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2011 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de la direction de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 29 septembre 2011 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de la direction de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'agrément en date du 13 février 2018 donné par le contrôleur budgétaire et comptable près le ministère de la justice relatif à la cessation de fonction et à la nomination d'une régisseuse d'avances.

ARRÊTE

Article 1^{er}

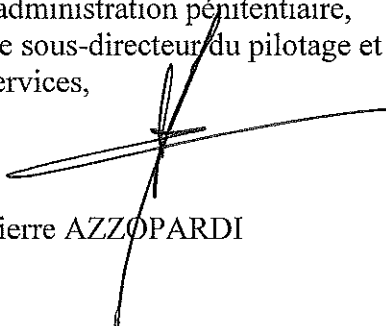
Il est mis fin aux fonctions de Madame Christèle CHEVALIER, en qualité de régisseuse d'avances au siège de la direction de l'administration pénitentiaire à compter du 1^{er} mai 2019.

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire.

Fait le 16 avril 2019

Pour la garde des sceaux, ministre de la
justice et par délégation,
Par empêchement du directeur de
l'administration pénitentiaire,
Le sous-directeur du pilotage et du soutien des
services,


Pierre AZZOPARDI